

Table des matières

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)	4
1.1 Introduction	4
1.2 Activités	5
1.2.1 Direction et administration	5
1.2.2 Laboratoires	6
1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	13
1.2.4 Plages de baignade publiques	15
1.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs	15
1.2.6 Santé animale	17
1.2.7 Protection des animaux	21

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV)

Chef de service et Vétérinaire cantonal : Dr Grégoire Seitert

Chef de service adjoint et Chimiste cantonal : Xavier Guillaume

1.1 Introduction

Le SAAV a principalement pour missions de veiller, par ses inspections et analyses, à ce que les denrées alimentaires, l'eau potable, les eaux de piscine et de plage et les objets usuels ne mettent pas en danger la santé des consommateurs et des consommatrices du canton de Fribourg ou ne les trompent. Il veille au bien-être et à la santé des animaux pour eux-mêmes et à l'avantage de l'homme en luttant contre les épizooties et les zoonoses. Il surveille les agressions canines et assurent le suivi de la formation et de la prévention.

Les efforts dans le sens de la digitalisation et du zéro papier se poursuivent. Ils permettent d'optimiser l'efficacité des processus, de même que la digitalisation de toutes les données d'inspection et la simplification administrative sur le terrain. Cet objectif se déploie sur quatre ans (2019-2022).

Durant l'année 2021, la pandémie de COVID-19, l'état de nécessité et la situation particulière ont poussé le Service à s'adapter constamment. De nouvelles tâches ont été assurées en parallèle aux missions essentielles usuelles, objet principal du présent rapport d'activité. Le SAAV a ainsi été mis à haute contribution afin de soutenir l'Etat de Fribourg et la population du canton dans le cadre de la lutte contre ce nouveau virus pandémique, ce pour le compte de l'Organe cantonal de conduite 2 COVID 19 (ci-après : OCC 2 COVID 19) et de la Cellule de coordination cantonale (ci-après : CCC). Le SAAV dispose en effet d'une longue expérience dans le domaine des maladies transmissibles et des épidémies. La filière de dépistage virologique du SARS-COV-2, mise en place en 2020 pour le compte de l'Hôpital cantonal (ci-après : HFR), a été maintenue jusqu'à fin avril 2021.

Au niveau des autres crises à gérer, les sections santé animale et laboratoire de biologie ont poursuivi leur travail afin de diminuer les foyers de diarrhée virale bovine (ci-après : BVD). Le nombre d'échantillons BVD analysés est toujours important et le Service a assuré la coordination d'un groupe cantonal de réflexion BVD sur les mesures additionnelles implémentées sur le territoire du canton de Fribourg. La peste porcine africaine, qui sévit particulièrement à la frontière germano-polonaise et italienne, a également nécessité une préparation importante de la Suisse. Un exercice grandeur nature a eu lieu en septembre et novembre 2021, que ce soit au niveau des exploitations de porcs domestiques ou de la population de sangliers sauvages. Parallèlement, la grippe aviaire a touché la Suisse en décembre 2021. Les éleveurs de volailles fribourgeois, en particulier dans les zones bordures (trois kilomètres) des lacs de Morat, de Neuchâtel et du canal de la Broye ont ainsi été invités à prendre des mesures préventives pour éviter la propagation de cette maladie dans le pays, en particulier dans les exploitations avicoles.

Après les fortes précipitations qui ont touché le canton en juillet 2021, plus de dix communes du district de la Sarine ont été touchées par une pollution de leurs réseaux d'eau potable. Le Service a été très impliqué dans la gestion de cet événement et a effectué plusieurs analyses de contrôle de la qualité de l'eau avant de lever les mesures de précaution qui avaient été prises pour la population concernée.

Du côté de l'assurance qualité, l'année 2021 a été rythmée par les différentes étapes liées à l'audit de réaccréditation pour les normes ISO 17025 : 2017 (laboratoires) et ISO 17020 : 2012 (inspecteurs). Un audit de réaccréditation est une étape importante dans le cycle de vie d'un système qualité et intervient tous les cinq ans. Un faible nombre de non-conformités, mineures, ont été identifiées et ont pu être résolues.

1.2 Activités

1.2.1 Direction et administration

Le SAAV a été mis à contribution lors des vagues successives de COVID-19 (quatre vagues ont durement touché le canton en 2021). L'exploitation de la ligne de dépistage virologique COVID, sous l'égide de et en soutien au HFR, a par exemple continué. Le Service s'est aussi impliqué à travers les contrôles des mesures COVID-19 en lien avec les recommandations et directives fédérales et cantonales, en particulier dans les entreprises produisant des denrées alimentaires et les restaurants qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (hôpitaux, EMS, cantines d'entreprise). Ces contrôles ont été menés de pair avec la Police cantonale et le Service public de l'emploi (ci-après : SPE). Plusieurs établissements et personnes ont également été dénoncés au Ministère public pour avoir enfreint les mesures édictées et d'autres ont dû faire des adaptations immédiates. Le SAAV s'est par ailleurs investi pour soulager les hotlines dédiées au COVID, en collaborant notamment à l'élaboration des Foires aux Questions (FAQ) de l'Etat et en participant activement à la CCC de manière hebdomadaire.

Le secteur administration et soutien compte 14 personnes s'occupant de la gestion transversale des fonctions du Service, notamment tout ce qui touche aux finances, aux ressources humaines, au domaine juridique, à la communication, à la réception des visiteurs et des échantillons, ainsi qu'à la logistique, la sécurisation et à l'intendance du bâtiment EVA. Il assure également les tâches de coordination avec les autres services utilisant les locaux.

A la suite de la réforme de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, le SAAV a enregistré neuf départs à la retraite fin 2021. Ces remplacements, en plus des départs naturels, le renouvellement de cinq places d'apprentissage et de quatre postes de stagiaires, ont engendré un travail de recrutement et de suivi administratif important. Une vingtaine de cahiers des charges et autant de certificats de travail ont été rédigés. Certains postes sont actuellement encore vacants, le marché étant particulièrement sec pour certaines fonctions spécialisées.

Au niveau des ressources financières, le SAAV a été audité par l'Inspection cantonale des finances en août 2021. En plus de cet audit, il a procédé à la révision du tableau des émoluments de 2018 entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Avec la numérisation des processus administratifs, ce sont plus de 160 000 feuilles imprimées qui ont été économisées depuis maintenant quatre ans, représentant une diminution de 34 % depuis 2018.

Le secteur administration et soutien a formé, en 2021, deux apprentis employés de commerce, un stagiaire 3+1 et un stagiaire pré-HEG, les conduisant tous à la réussite – sans oublier les quatre apprentis laborantins en biologie et chimie, dont la formation est encadrée par le personnel de la section laboratoires et qui, eux aussi, ont obtenu leur certificat fédéral de capacité.

Le secteur précité a aussi pour mission de favoriser le bien-être de son personnel à la place de travail. Dans cette optique, un espace de ressourcement a été créé. Cet aménagement répond aux objectifs de l'axe 5 « Préserver la santé et promouvoir le bien-être » de la nouvelle politique de ressources humaines de l'Etat de Fribourg.

Au niveau juridique, le Service a, durant l'année écoulée, été consulté sur 26 projets de révision législatifs. Il a également participé à la rédaction de la réponse à six instruments parlementaires ainsi qu'à trois projets législatifs qui consistaient à quelques adaptations du règlement-type communal sur la détention et l'imposition des chiens et de l'ordonnance sur les inspecteurs et inspectrices des ruchers. Enfin, le Service a émis 4825 décisions administratives dont sept décisions d'interdiction de détention d'animaux. Le Service a répondu à 16 oppositions/réclamations, rendu 14 prises de position dans le cadre des demandes d'observation à la suite de recours, et a transmis 151 dossiers au Ministère public pour dénonciation pénale.

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Laboratoires de chimie et de biologie	249	5	2	1
Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels	965	8	1	56
Santé animale	769	1	1	57
Inspectorat des viandes et abattoirs	2280	0	0	2
Protection des animaux	562	2	10	35

	Décisions	Oppositions	Recours	Dénonciations
Total	4825	16	14	151

1.2.2 Laboratoires

Le nombre d'échantillons analysés par le laboratoire de biologie vétérinaire a à nouveau fortement augmenté en 2021, alors qu'il est resté stable dans les autres secteurs (biologie alimentaire et chimie). Au total, plus de 50 000 échantillons ont été analysés par les laboratoires du SAAV. Comme les années précédentes, ce travail a été possible grâce à l'implication et à l'esprit d'initiative du personnel, à la poursuite des efforts d'automatisation de certaines étapes et à la simplification de certaines procédures. Une panne importante du système de ventilation centrale des laboratoires survenue au mois de juin, ainsi que des désagréments liés à d'importants travaux correctifs effectués sur les installations de climatisation pendant les mois d'octobre et de novembre ont compliqué la bonne marche du secteur.

La filière d'analyses virologiques des échantillons COVID, mise sur pied en 2020 au SAAV en appui et sous l'égide de l'HFR, a fonctionné jusqu'en avril 2021. Durant cette période, 1027 échantillons ont été analysés.

Au niveau du laboratoire de chimie, l'année 2021 a marqué le début des analyses de la teneur en delta-9-tétrahydrocannabinol (THC) pour la Police cantonale. D'autres innovations ont débuté en 2021, comme l'élargissement de la méthode des amines aromatiques dans les produits cosmétiques, le développement d'une méthode de détection de métabolites dans les eaux (en collaboration avec le Service de l'environnement (ci-après : SEn), d'une méthode qui permet de déterminer la libération de métaux lourds nocifs à partir de la vaisselle, la validation d'une multiméthode permettant d'analyser 14 mycotoxines simultanément et le développement presque complet d'une méthode permettant de caractériser l'authenticité des sortes de café.

1.2.2.1 Laboratoire de biologie

1.2.2.1.1 Secteur alimentaire

En 2021, le secteur a procédé à l'analyse microbiologique de 4108 échantillons. Il s'agit de 3123 échantillons d'eau potable, 163 échantillons d'eau sanitaire et d'installations de douche pour la recherche de légionelles, 42 échantillons d'eau de plage et 780 échantillons de denrées alimentaires. Tous ont été analysés dans le cadre de 12 campagnes cantonales et d'une campagne intercantonale. A cela s'ajoutent 13 analyses provenant de diverses matrices dans le cadre d'essais interlaboratoires (assurance qualité).

L'augmentation du nombre d'analyses microbiologiques reflète la reprise des prélèvements de contrôle de l'eau potable et de denrées alimentaires, à la suite de l'assouplissement des mesures de restriction sanitaire liées à la pandémie de COVID-19.

Parallèlement à ce travail quotidien, le secteur a continué à optimiser et automatiser ses méthodes analytiques afin d'être plus performant et de diminuer le délai d'obtention de certains résultats.

Dans son rôle formateur, le secteur biologie alimentaire a accompagné un apprenti de deuxième année.

Le secteur a participé, en grande partie sous forme de visioconférences, à diverses réunions d'échange d'expériences avec ses homologues des autres laboratoires cantonaux ou fédéraux.

Le résumé des résultats des principales campagnes d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires est présenté dans le tableau ci-dessous :

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Etablissements de restauration	385	92 (24 %)
Glaçons	15	1 (7 %)
Produits à base de viande échaudés – maîtrise des paramètres de fabrication	20	6 (30 %)
Produits à base de viande et de viande hachée - bonnes pratiques microbiologiques	18	4 (22 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Produits (finis) à base de viande échaudés/cuits - bonnes pratiques	24	7 (29 %)
Manifestations temporaires - bonnes pratiques	5	3 (60 %)
Glaces comestibles - sécurité alimentaire et hygiène des procédés (microbiologie)	33	10 (30 %)
Crèmes entières et doubles fabriquées et vendues dans les fromageries	21	9 (43 %)
Séracs (ricotta, Ziger) (prélevés chez le fabricant ou le revendeur) - bonnes pratiques	19	9 (47 %)
Lait et produits laitiers – sécurité alimentaire et bonnes pratiques	59	18 (31 %)
Articles de boulangerie et de pâtisserie	63	7 (11 %)

Campagnes d'analyses microbiologiques intercantionales	Nombre d'échantillons (FR)	Echantillons non conformes (FR)
Qualité microbiologique et recherche de salmonelle dans les fruits secs et à coque	30	0 (0 %)

En 2021, les contrôles et l'analyse de la qualité microbiologique dans les établissements de restauration ont montré un taux de contestation de 24 %, ce qui représente une légère augmentation par rapport à celui de 2020 (22 %). Les prélèvements ont été effectués dans des établissements publics, tea-rooms, cuisines collectives, buvettes avec restauration, établissements de restauration sans patente (snacks, à l'emporter, livraison à domicile) et traiteurs (y compris les artisans (boulangers, bouchers) préparant des plats pré-cuisinés).

Comme les années précédentes, les non-conformités concernent principalement des produits tels que le riz, les pâtes et les légumes cuits. Les résultats révèlent principalement des taux élevés de contamination avec des entérobactéries (germes d'origine fécale, dans 68.4 % des contestations), et des germes aérobies mésophiles (ci-après : GAM), 52 % des contestations. Ces résultats sont des indicateurs d'un manque de maîtrise de l'hygiène durant la préparation, la fabrication, la transformation et la conservation des denrées précuites. Dans 33 % des contestations, une double contamination a été observée. Pour 12 échantillons, les teneurs en GAM atteignaient plus de 200 millions d'unités formant colonie par gramme. Des denrées à ce point contaminées sont considérées comme fortement altérées dans leur valeur intrinsèque et sont impropres à la consommation. Concernant les bactéries potentiellement pathogènes (staphylocoques à coagulase positive et *Bacillus cereus*), onze respectivement dix échantillons dépassaient les valeurs légales.

Les échantillons de glaçons prélevés dans les établissements de restauration afin d'en vérifier la qualité microbiologique (liée aux conditions de fabrication, de manipulation, d'entreposage) montrent une nette amélioration de la qualité par rapport à l'année précédente : seulement 7 % de non conformes contre 22 % l'année précédente.

Dans le cadre d'annonces de potentielles intoxications alimentaires, 13 échantillons ont été prélevés dans différents établissements. Dans un seul cas, la recherche de germes pathogènes a permis de détecter la présence de *Listeria monocytogenes* dans un échantillon, sans pour autant pouvoir directement le lier à la suspicion d'intoxication décrite.



Plus de 4000 échantillons ont été analysés par le laboratoire de biologie alimentaire durant l'année 2021. Crédit photo : Etat de Fribourg/Wapico

En 2021, le secteur a continué à analyser les produits à base de viande échaudés, les préparations de viande et les viandes hachées mis sur le marché dans les boucheries et autres établissements du secteur carné. Le but était de contrôler la maîtrise des paramètres de fabrication, notamment les techniques de cuisson et d'échaudage, mais aussi le refroidissement et le conditionnement. Concernant les produits échaudés, les taux de non-conformité restent à 29 % pour les paramètres de fabrication et 30 % pour les paramètres de bonnes pratiques d'hygiène sur les produits finis (produits manipulés, tranchés, reconditionnés et stockés dans des conditions d'hygiène non correctes lors de la mise sur le marché). Les résultats démontrent, pour certains établissements, un manque de maîtrise des bonnes pratiques par rapport aux valeurs indicatives fixées dans le guide officiel de la branche. Les GAM étaient les principaux germes à l'origine des contaminations.

Concernant les doubles crèmes pasteurisées fabriquées et vendues dans les fromageries, une légère amélioration par rapport aux deux années précédentes a été constatée. En effet, en 2021, 43 % des échantillons prélevés étaient non conformes (58 % en 2020 et 57 % en 2019). Les dépassements concernent généralement des germes indicateurs d'hygiène, c'est-à-dire les GAM et les entérobactériacées.

Le contrôle de la conformité des séracs prélevés chez les fabricants ou les revendeurs a montré un taux de non-conformité plus élevé (47 %) qu'en 2020 (29 %). Ce sont des produits sensibles qui sont notamment sujets aux recontaminations, car soumis à plusieurs manipulations après un traitement à température élevée. Des levures étaient à l'origine de la contamination dans 89 % des cas.

En 2021, 33 crèmes glacées ont été prélevées dans divers établissements qui fabriquent eux-mêmes ces produits. Un taux de non-conformité de 30 % a été relevé. Dans 60 % des cas non conformes, des entérobactéries ont été isolées et dans 50 % des cas des staphylocoques à coagulase positive.

La campagne Sécurité alimentaire et bonnes pratiques dans le lait et les produits laitiers avait pour but de vérifier la conformité microbiologique du lait et des produits laitiers mis sur le marché, sur la base des critères de sécurité des denrées alimentaires et des valeurs indicatives pour le contrôle des bonnes pratiques. Au total, 31 % des prélèvements effectués dans les laiteries, fromageries, crémèries et autres établissements du secteur laitier se sont révélés être non conformes. Beurre, fromage à pâte mi-dure et lait entier étaient les principaux produits non conformes. Dans 61 % des cas, la bactérie *Escherichia coli* a été isolée ; toutefois, aucun des produits en question ne contenait de shigatoxines (toxines produites par des souches pathogènes d'*Escherichia coli*).

En 2021, la campagne intercantonale de microbiologie alimentaire a porté sur la qualité microbiologique et la recherche de salmonelles dans les fruits secs et à coque. Les 30 échantillons analysés par le laboratoire se sont tous révélés conformes.

De manière générale, les taux de non-conformité observés pour les produits mis sur le marché montrent qu'après la fabrication, les problèmes de recontamination sont fréquents et que les bonnes pratiques d'hygiène ne sont pas toujours maîtrisées.

1.2.2.2 Secteur vétérinaire

En 2021, un total de 44 694 échantillons (40 036 en 2020) a été analysé. Le secteur a dû absorber une augmentation importante et remplir sa mission dans le cadre de la surveillance des épizooties, et des quarantaines liées à la pandémie de COVID-19. Les prélèvements effectués directement dans les abattoirs du canton dans le cadre du programme de la Confédération RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) en 2021 ont tous été analysés par le laboratoire du SAAV.

Un total de 22 301 analyses sérologiques a été réalisé, la majorité pour des sondages officiels, dans le cadre de mandats du SAAV, de l'Office fédérale de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (ci-après : OSAV) et de contrôles dans les abattoirs, mais aussi pour des contrôles après importations ou avant exportations, ainsi que dans le cadre de recherche des causes d'avortement. Concernant ces derniers, le laboratoire a également analysé 528 échantillons d'arrière-faix (placenta et membranes).

Par ailleurs, 26 359 analyses ont été effectuées par amplification génétique en temps réel (PCR), dont 25 808 pour la recherche du virus de la BVD dans le cadre de la confirmation ou de la surveillance de la maladie, à l'image de l'investissement croissant en suivi BVD des exploitations par le SAAV.

Afin de maintenir et de continuer à développer ses compétences scientifiques, le secteur a participé à 16 essais interlaboratoires, organisés par les laboratoires de référence suisses et étrangers couvrant tous les secteurs analytiques.

De plus, 64 échantillons ont été analysés par rapport à l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), afin notamment de maintenir la compétence analytique des collaborateurs. Quatre collaborateurs supplémentaires ont été formés à la méthode.

En tant que laboratoire officiel de l'Etat, le secteur biologie forme trois apprentis laborantins en biologie ; cette année, deux collaborateurs supplémentaires ont suivi les cours de maître d'apprentissage afin d'assurer cette mission de formation.

Le laboratoire a continué la mise en place du portail digital de prescription, de numérisation et de transmission automatique de toutes les données liées aux prélèvements vers le SAAV (DGWeb), en collaboration avec la section santé animale. A la suite de la phase pilote de 2020, le déploiement de cette application à l'ensemble des cabinets qui reçoivent des mandats de la part du SAAV est effectif et les praticiens peuvent désormais soumettre leurs analyses via ce portail informatique. Actuellement, ce nouveau système nécessite encore quelques optimisations, tant au niveau de la prescription par les vétérinaires qu'au niveau du contrôle de la saisie dans l'application informatique du laboratoire. Il permet cependant de prévoir pour mi-2022 une normalisation du processus et une intégration à la routine.

Le laboratoire a également commencé le développement de deux nouvelles méthodes analytiques (en lien avec la coxiellose et la BVD), notamment sur la base des nouvelles directives édictées par l'OSAV.

Le tableau ci-dessous résume les activités analytiques de routine du laboratoire de biologie vétérinaire en 2021 :

Analyses diagnostics des maladies à déclaration obligatoire (OFE)			
Type d'analyse demandé	Matériel analysé	Nombres d'analyses	Cas positifs
IBR / IPV (ruminants)	Sang	4869	0
Brucellose bovine (bovins, camélidés)	Sang	696	0

	Arrière-faix	521	0
Brucella melitensis (moutons, chèvres)	Sang	349	0
Coxiellose (bovins, moutons, chèvres)	Sang	250	34
	Arrière-faix	521	5
Chlamydiose	Sang	24	0
	Arrière-faix	7	1
Leucose bovine enzootique (bovins)	Sang	1665	0
Leptospirose (bovins, porcins)	Sang	1	0
Cryptosporidies (veaux)	Selles	2	1
Salmonellose (tous les animaux)	Divers	227	13
Recherches sérologiques de <i>Salmonella enteritidis</i> (volailles)	Oeufs et sang	239	2
Arthrite encéphalite caprine (chèvres)	Sang	1	0
Maladie d'Aujeszky (porcs) **	Sang	1566	0
SDRP*, anticorps (porcs) **	Sang	1566	0
PE (pneumonie enzootique des porcs)	Poumons	2	0
APP (actinopleuropneumonie chez des porcs)	Poumons	32	16
Encéphalopathie spongiforme bovine	Obex	64	0
Maladie de la langue bleue, virus rt-PCR (bovins et caprins)	Sang	487	0
BVD anticorps (bovins)	Sang	11296	1219
BVD virus rt-PCR (bovins)	Sang / oreilles	25808	493
Paratuberculose, anticorps ELISA (bovins)	Sang	29	13
Paratuberculose, agent pathogène qPCR (bovins)	Selles	61	27
Trichines (porcs, sangliers, chevaux)	Musculature	307	0
Pseudotuberculose (chèvres)	Pus	1	1
Charbon symptomatique (bovins)	Muscle	0	0
Tuberculose : - PCR	Organes	1	0
- coloration Zeehl Nelsen (bâtonnets acido-résistants), microscopie	Divers	6	1
Analyses envoyées en sous-traitance au laboratoire de référence (Neospora sp., Besnoitia sp., Toxoplasma sp., Virus de la fièvre catarrhale maligne, AEC, B. ovis)	Sang, organes	130	4

* SDRP : syndrome dysgénique respiratoire du porc

Autres d'analyses	2021	2010
Analyses des laits d'animaux souffrant de mammites (vaches, chèvres)	415	397
Antibiogrammes des souches isolées dans des laits mammiteux ou des analyses bactériologiques	32	23
Analyses microbiologiques de viandes (AMV) dans les abattoirs chez des bovins, porcs et chevaux	51 (dont 4 positives aux substances inhibitrices)	81 (dont 3 positives aux substances inhibitrices)
Analyses bactériologiques diverses (urines, selles, pus, organes, hygiène des surfaces, etc.)	97	110
Analyses parasitologiques dans les fèces	33	40

1.2.2.3 Laboratoire de chimie

En 2021, le secteur chimie du SAAV a analysé un total de 3123 échantillons d'eau (3362 en 2020) et 590 échantillons de denrées alimentaires et d'objets usuels (485 en 2020). Ces analyses ont eu lieu dans le cadre de dix campagnes cantonales, quatre campagnes intercantionales romandes et un projet de collaboration interservices (en collaboration avec le SEn).

Débutée en 2020, la campagne visant à évaluer la situation sur la présence des métabolites pertinents du chlorothalonil dans les ressources en eau potable du canton a été poursuivie avec des échantillons qui ciblaient les réseaux de distribution ayant montré des concentrations importantes pour ces produits lors des premières analyses réalisées au printemps-été 2020. A noter qu'une procédure judiciaire est actuellement en cours au niveau fédéral. L'analyse des résidus de pesticides fait partie de l'obligation d'autocontrôle à laquelle sont soumis les distributeurs d'eau potable.

La collaboration avec le SEn, notamment pour l'utilisation commune d'instruments de mesure, s'est poursuivie et a été approfondie. Ce projet a débuté en 2017 avec l'acquisition d'appareillages mis à la disposition des deux Services. L'établissement d'une méthode commune d'analyse des micropolluants a été planifié début 2020 et son développement a continué en 2021. La partie expérimentale de cette validation a été terminée en 2021 et le traitement de l'ensemble des données occupera encore le secteur durant le premier trimestre 2022. En outre, le SAAV a analysé un total de 287 échantillons prélevés par le SEn dans des cours d'eau afin de mesurer leur teneur en glyphosate.

Au niveau cantonal, une méthode de spectrométrie de masse (GC-MS) pour l'analyse accréditée de tétrahydrocannabinol (THC) et de cannabidiol (CBD) a été développée en 2020 par le laboratoire de chimie (ISO 17025 : 2017). Une collaboration avec la Police cantonale a débuté en 2021. Le laboratoire de chimie a notamment analysé une vingtaine d'échantillons de chanvre susceptibles de présenter des dépassements de valeurs en THC.

Au niveau de la collaboration intercantonale romande, quatre campagnes ont été réalisées au SAAV. Dans le cadre de ces analyses proposées par le secteur chimie, 170 échantillons ont été analysés. La campagne qui avait pour but d'analyser la présence et les teneurs de mycotoxines dans des produits à base de farines et aliments pour bébé a été définie comme prioritaire pour l'ensemble des cantons romands ; un total de 67 échantillons romands a été analysé dans le cadre de cette campagne. Dans un échantillon fribourgeois, une teneur importante en toxines formées par des champignons (HT-2 et T-2) a pu être décelée. D'après l'évaluation de l'OSAV, la consommation de ce produit aurait pu mettre en danger la santé des consommateurs et des consommatrices.

Le secteur chimie a été actif dans la formation d'un apprenti et a organisé trois stages pour des élèves du Cycle d'orientation.

Le laboratoire de chimie a également continué à renforcer ses efforts dans l'amélioration de ses méthodes analytiques. Dans ce contexte, la méthode analytique pour l'analyse d'amines aromatiques dans les cosmétiques a été élargie. Avec la méthode développée en 2021, il est maintenant possible d'identifier huit substances notoirement présentes dans certains produits sur le marché.

Sur le front du COVID, le laboratoire a poursuivi son engagement pour soutenir le dispositif de sécurité sanitaire du SAAV en produisant environ 100 litres (500 flacons) de désinfectant pour les mains.

Campagnes cantonales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Amitraze dans le miel (droit alimentaire)	17	0
Amitraze dans le miel (production primaire)	80	0
Amitraze dans la cire (production primaire)	106	0
Produits à base de viande - nitrates et nitrites	28	2 (7 %)
Vins (étrangers et extra-cantonaux) - teneur en alcool	40	3 (8 %)
Libération/Migration de métaux à partir des objets entrant en contact avec des denrées alimentaires	16	0
Qualité de châtaignes fraîches	26	18 (69 %)
Glaces artisanales - matière grasse lactique et étiquetage	32	11 (34 %)
Métaux lourds dans les bijoux	2	2 (100 %)
Résidus de métabolites du chlorothalonil dans le réseau de distribution d'eau potable	68	44 (65 %)

Campagnes intercantionales (analyses par le SAAV Fribourg)	Nombre d'échantillons	Echantillons non conformes
Produits à base de farines et aliments pour bébé - mycotoxines	22	1 (5 %)
p-Phénylendiamine (PPD) dans des cosmétiques du type henné	38	5 (13 %)
Chrome (VI) dans objets usuels en cuir	31	5 (16 %)
Jus de pommes et de poires artisanaux et cidres - patuline	34	0

Collaboration dans le cadre de projets de recherche et interservices et collaboration avec les autres Services de l'Etat de Fribourg	Nombre d'échantillons	Objectif du projet
Analyse de la teneur en THC dans les stupéfiants	14	
Glyphosate dans les eaux de surface	287	Collaboration interservices (SEn)

Campagnes intercantionales (analyses par les autres cantons romands ou par l'institut Adolphe Merkle)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Additif lysozyme dans les fromages à pâte extra-dure	13	0
Allergènes dans les produits végans	20	0
Sécurité des déguisements destinés aux enfants incluant les costumes d'Halloween	19	0
Identification des espèces dans les tartares et les carpaccios	20	0
Acrylamide dans les denrées ayant subi un traitement thermique	19	0
Colorants artificiels dans les confiseries, pâtes à sucre / glaçages + bonbons et étiquetage	25	3 (12 %)
PCBs, dioxines et furanes dans les fromages à pâte molle	11	0
Norovirus dans les mollusques bivalves	10	0
OGM et allergènes dans les muesli et céréales pour petits-déjeuners	17	0
Métaux lourds dans les fruits, légumes et champignons	30	0
Authenticité des œufs	5	0

Campagnes nationales (analyses par d'autres cantons)	Nombre d'échantillons (SAAV Fribourg)	Echantillons non conformes (SAAV Fribourg)
Contrôle de la qualité de l'huile d'olive extra-vierge et étiquetage	10	6 (60 %)
ACCS - Migration des plastifiants des joints de couvercle des bocaux de conserve (ACCS)	3	0
OSAV – NFUP 2021 Programme miels	2	0

1.2.3 Inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels

En 2021, l'inspectorat des denrées alimentaires et objets usuels (ci-après : IDO) a connu quelques changements en termes de personnel, notamment la nomination d'un nouveau chef de section. En outre, l'IDO a repris le contrôle officiel des produits chimiques et de nouveaux collaborateurs ont été recrutés.

Comme l'année précédente, la pandémie de COVID-19 a impacté les activités de l'IDO à plusieurs niveaux :

- > Les contrôles officiels concernant le droit alimentaire ont dû être redéfinis afin de prendre en compte l'arrêt de certaines activités (notamment dans le cadre de la restauration, très fortement touchée par les mesures COVID) et la réorganisation de certains commerces, qui se sont lancés notamment dans la vente à l'emporter ainsi que par correspondance. Ce n'était pas le cas pour les entreprises de production qui ont, en grande partie, augmenté leurs volumes de production. De ce fait, les priorités relatives aux contrôles officiels de l'IDO ont dû être revues et adaptées à la situation du moment.
- > Le travail a dû être effectué en respectant strictement le plan de protection établi spécifiquement pour protéger les inspecteurs et contrôleurs durant le service externe et pour éviter toute contamination des personnes, installations et locaux visités lors des contrôles.
- > L'inspectorat a continué son mandat donné par l'OCC 2 COVID pour vérifier le respect des mesures COVID dans certaines catégories d'établissements, en particulier auprès des entreprises alimentaires de taille industrielle ou semi-industrielle des secteurs des produits laitiers et carnés. Ces contrôles ont permis de constater que la majorité des entreprises contrôlées avaient mis en place des plans de protection bien définis et conformes aux exigences nationales ; les points faibles concernaient principalement l'aménagement des locaux sociaux (locaux de pause, cafétérias).
- > À la suite de cela, l'IDO a également effectué des contrôles COVID auprès des établissements de restauration qui ne sont pas au bénéfice d'une patente d'établissement public (ces établissements relevant du

contrôle de la Police cantonale), à savoir en particulier les cafétérias et locaux de pause des hôpitaux, des EMS et des établissements scolaires ainsi que les cantines d'entreprise.

1.2.3.1 Denrées alimentaires

L'IDO a effectué en 2021 un total de 1384 inspections (contre 1749 en 2020) dans les plus de 4000 établissements alimentaires du canton connus du SAAV. Le taux d'inspections non conformes (69 %) est comparable à celui constaté en 2020 (70 %). Ces inspections, effectuées sur la base d'une analyse des risques et la plupart du temps sans annonce préalable, l'ont été en majorité dans les établissements de restauration (52 % des inspections effectuées en 2021 – à comparer avec une proportion de 47 % en 2020), suivis par les commerces (27 %, contre 30 % en 2020), les entreprises artisanales (fromageries, boucheries, boulangeries etc.) (20 %) et les industries (1 %).

La restauration a encore été fortement impactée (restrictions, voire fermetures) par les mesures COVID édictées par la Confédération en 2021. La majorité des entreprises ont, quant à elles, augmenté leurs volumes de production. L'IDO a donc dû s'adapter et prioriser les contrôles officiels en fonction de la situation.

Dans le cadre du contrôle officiel, l'IDO est également chargé de prélever des échantillons officiels pour les laboratoires du SAAV, les organes de contrôle d'autres cantons (dans le cadre de l'accord intercantonal romand) ou l'OSAV. En 2021, ce sont ainsi 1248 échantillons de denrées alimentaires ou d'objets usuels (contre 1015 l'an passé) qui ont été prélevés par l'IDO.

À côté de ces activités, l'IDO exécute le contrôle des exploitations actives dans le secteur de la production primaire végétale, l'évaluation de la conformité des demandes de permis de construire concernant des établissements actifs dans le secteur alimentaire et la formation donnée aux gérants d'établissements publics (cours de cafetiers). L'IDO s'occupe aussi de contrôler, sur mandat de l'Organisme intercantonal de certification (ci-après : OIC), le respect des exigences des cahiers des charges du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP.

1.2.3.2 Eau potable

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des analyses réalisées dans le cadre de la distribution d'eau potable. Ces analyses englobent les prélèvements officiels effectués par l'IDO et les prélèvements réalisés par les distributeurs d'eau dans le cadre de leur autocontrôle. En effet, les distributeurs d'eau du canton de Fribourg doivent obligatoirement, sur la base du droit cantonal, faire effectuer lesdites analyses auprès du SAAV.

	Types d'eau	Echantillons	Echantillons non conformes
Eaux non soumises aux exigences du droit alimentaire	Eaux de surface (avant traitement)	60	-
	Captages (avant traitement)	474	-
	Autres	241	-
Eaux soumises aux exigences du droit alimentaire	Sources (non traitées)	149	13 (8.7 %)
	Après traitement	342	35 (10.2 %)
	Distribuées	1930	144 (7.4 %)
Total		3195	192 (6.0 %)

En 2021, le SAAV a inspecté 18 distributeurs d'eau potable (contre 4 en 2020) ; trois inspections ont été effectuées dans le but d'approuver la mise en service de nouvelles ressources et de systèmes de désinfection, deux inspections après des cas de pollution et 13 inspections dans le cadre de contrôles officiels.

En matière de pollution, deux cas ont été traités en 2021 (contre trois en 2020). Ces pollutions ont été causées par des contaminations microbiologiques de réseaux d'eau potable, mises en évidence par les analyses d'autocontrôle effectuées auprès du SAAV. Il s'agit notamment de la pollution qui a touché plus de dix communes sarinoises en juillet 2021. Dans ces cas-là, la population est informée de la nécessité de bouillir temporairement l'eau, et l'eau des réseaux concernés doit être désinfectée au moyen de chlore. Ces deux cas de contaminations microbiologiques ont entraîné la mise hors service des ressources concernées et la mise en place de systèmes de chloration continue en attendant la mise en conformité des réseaux ou l'installation définitive de systèmes de traitement des ressources (désinfection aux ultraviolets).

1.2.3.3 Eau des installations de baignade et de douche

En 2021, au vu de ses ressources limitées en personnel, le SAAV n'a effectué aucun prélèvement d'eau de piscines publiques.

Le SAAV a en outre déterminé, lors d'analyses effectuées dans le cadre de l'autocontrôle des exploitants de douches accessibles au public, la teneur en légionelles de 163 échantillons d'eau. Trois de ces échantillons (soit 1.8 %) présentaient des concentrations trop élevées de ce germe pathogène.

1.2.4 Plages de baignade publiques

Les eaux de douze plages de baignade définies comme publiques dans le canton de Fribourg font l'objet d'un contrôle microbiologique chaque année, sur la base des recommandations de la Confédération (Office fédéral de l'environnement (ci-après : OFEV) et Office fédéral de la santé publique). Le SAAV est en charge de la réception des échantillons correspondants et de leur analyse, dont les résultats sont publiés (sous forme de carte) au début de l'été et transmis à l'OFEV et au Médecin cantonal. Le contrôle des eaux de plages a été renforcé après les inondations dues aux intempéries des mois de juin et juillet. Durant cette période, la baignade a été interdite sur ces plages afin d'assurer la sécurité de la population. Le nombre d'échantillons analysés par le SAAV a donc doublé par rapport à l'année 2020.

En 2021, sur les 42 échantillons prélevés, 31 ont obtenu la classe de qualité A (excellente), neuf la classe de qualité B (bonne) et deux la classe de qualité C (suffisante). A noter que les deux échantillons de classe C ont été prélevés lors des inondations des mois de juin et juillet alors que l'accès et la baignade y étaient interdits. Lors de la levée de l'interdiction de baignade, toutes les eaux de plages prélevées étaient à nouveau en catégorie A.

1.2.5 Inspectorat des viandes et abattoirs

Grâce au respect des mesures sanitaires édictées par l'employeur et par les entreprises dans lesquelles œuvrent les collaborateurs et collaboratrices de l'inspecteurat des viandes et abattoirs (ci-après : IVA), la pandémie n'a pas eu de fort impact sur les activités d'abattage des établissements du canton. La mise en place de certaines mesures et la flexibilité des collaborateurs et collaboratrices ont permis de compenser les absences liées au COVID, garantissant ainsi le maintien de l'activité des abattoirs et leur mission d'approvisionnement de la population.

1.2.5.1 Abattoirs

La mission principale de la section IVA est l'exécution des tâches de surveillance et de contrôle officiel dans tous les abattoirs du canton. Ces tâches comprennent la surveillance systématique du principe des trois piliers : (1) le bien-être des animaux (protection des animaux), (2) la santé animale (épizooties, zoonoses, utilisation d'antibiotiques ou autres médicaments) et (3) la sécurité alimentaire (contrôle des viandes à proprement parler, contrôle du respect des normes d'hygiène dans les établissements). Ceci exige de chaque animal entrant dans la chaîne alimentaire qu'il soit soumis systématiquement à deux contrôles (ante mortem et post mortem) par du personnel officiel qualifié (vétérinaires et assistants officiels) dûment formé.

L'IVA compte une cinquantaine de collaborateurs et collaboratrices répartis sur les quatre abattoirs principaux d'Estavayer-le-Lac (bovins), de Courtepin (porcs et volaille) et de Vulruuz, ouverts jusqu'à six jours par semaine, de 03 h à 22 h.

Durant l'année 2021, les volumes d'abattages suivants ont été enregistrés :

- > Pour le bétail de boucherie (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux), le gibier d'élevage et les lapins, un total de 442 761 animaux ont été officiellement abattus dans le canton. Ceci représente une baisse d'environ 3.3 % par rapport à l'année précédente.
- > Pour la volaille, un total d'environ 33,4 millions de poulets a été abattu. Le pourcentage de volailles confisquées s'élève à 1.7 %, comparable à l'année précédente.

Tableau représentant le total des abattages officiels du bétail de boucherie par espèce :

Bovins	Porcs	Moutons	Chèvres	Chevaux
77 546 (- 2.1%)	361 883 (+ 1.1%)	2 428 (+ 0.7 %)	574 (+ 14.1 %)	15 (+ 7.1 %)

Tableau représentant le total des abattages officiels pour les autres espèces :

Volaille	Gibier d'élevage	Lapins	Alpagas/Lamas
33 440 174 (+ 5.9 %)	117 (- 4.1 %)	196 (+ 27.3 %)	2 (+/- 0%)

La différence par rapport à l'année précédente (2020) est indiquée entre parenthèses, en pourcent.

En 2021, le canton de Fribourg comptait quatre grands établissements d'abattage et de découpe, 18 établissements de faible capacité (dont six dédiés uniquement à la volaille), deux établissements de transformation de denrées alimentaires d'origine animale, ainsi que deux établissements de traitement du gibier. En sus de ces entreprises soumises à autorisation, le canton recense cinq établissements qui pratiquent des abattages occasionnels. A des fins de surveillance de l'ensemble de ces établissements, 16 inspections ont été opérées, dont onze sans annonce préalable. Le nombre d'inspections effectuées en 2021 est en légère hausse par rapport à l'année précédente (+ 14 % environ).

1.2.5.2 Certificats d'exportation pour denrées alimentaires d'origine animale

Dans le cadre des exportations de produits laitiers à destination des pays de l'union économique eurasiatique (UEEA), l'OSAV, à travers l'unité pour la chaîne alimentaire (UCAL), a conduit un audit des autorités cantonales en charge de l'établissement des certificats d'exportation à destination des pays tels que la Fédération de Russie. Le but était de vérifier et de s'assurer que toutes les conditions particulières applicables au bon respect des accords bilatéraux soient appliquées afin de garantir le maintien de ces exportations. Le SAAV a été audité en novembre 2021. Le résultat de cet audit a révélé le haut niveau de professionnalisme des collaborateurs et collaboratrices ainsi que l'excellente gestion administrative des quelque 60 dossiers et certificats les concernant pour l'année 2021.

En 2021, les marchandises fribourgeoises ont été exportées vers une cinquantaine de pays répartis sur tous les continents.

Lors de chaque exportation de ces marchandises, un certificat d'exportation est établi et signé par le SAAV. Pour l'année 2021, 679 certificats ont été préparés, authentifiés et signés, représentant une hausse de plus de 23 % comparée à l'année précédente. Il est à noter que cette hausse relative dans le nombre de certificats délivrés n'est pas à mettre directement en corrélation avec les volumes de marchandises exportées.

En 2021, les collaborateurs du SAAV ont effectué 60 inspections physiques des marchandises exportées vers l'Union économique eurasiatique (UEEA) préalablement à leur envoi, auprès des trois principales entreprises concernées.

1.2.5.3 Programmes d'analyses et de surveillance

Avec ses quatre abattoirs d'importance couvrant les trois espèces principales (porcs, volailles et bovins), le canton de Fribourg est un partenaire de taille des différents programmes d'analyses et de surveillance de l'OSAV. En effet, chaque année, l'OSAV met en place un vaste programme de prélèvements et d'analyses d'échantillons pour la détection de substances étrangères, le programme national d'analyses de détection des substances étrangères (PNASE). Ce programme national offre une vision globale des substances étrangères (médicaments vétérinaires, additifs ou contaminants environnementaux) décelées dans les denrées alimentaires d'origine animale produites en Suisse. Il permet également de contrôler le respect des concentrations maximales de substances étrangères admises dans les denrées alimentaires. Ce programme représente également une garantie vis-à-vis de l'Union européenne afin de démontrer la sécurité des produits alimentaires issus du marché suisse. Dans le cadre de ce programme, 280 échantillons de différents tissus animaux (sang, muscle, lait, urine, etc.) ont été prélevés officiellement dans les abattoirs et sur les exploitations agricoles du canton de Fribourg, puis analysés afin de déterminer la présence ou non de substances étrangères. À noter que seul un résultat issu de ces prélèvements s'est révélé non conforme.

Parallèlement à ce programme d'analyses des substances étrangères, l'OSAV conduit également différents programmes nationaux de surveillance des épizooties (RiBeS). Dans le cadre de ces programmes, les vétérinaires et assistants officiels du contrôle des viandes ont prélevé un peu plus de 6500 échantillons sanguins dans les abattoirs du canton, permettant ainsi la surveillance de maladies telles que la BVD, la maladie de la langue bleue ou encore la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et la leucose bovine enzootique (LBE) ainsi que la maladie d'Aujeszky et le syndrome dysgénésique et respiratoire du porc.

1.2.5.4 Mise à mort à la ferme et au pré pour la production de viande

Depuis le 1^{er} juillet 2020, à la suite d'une modification de l'ordonnance du 16 décembre 2016 concernant l'abattage d'animaux et le contrôle de viandes (OAbCV, RS 817.190), il est désormais possible de mettre à mort certaines espèces animales directement sur l'exploitation afin de produire de la viande, moyennant l'obtention d'une autorisation délivrée par le SAAV. En 2021, deux autorisations provisoires pour la mise à mort à la ferme pour la production de viandes ont été délivrées.

1.2.6 Santé animale

Aucune maladie hautement contagieuse n'a été détectée sur le territoire du canton de Fribourg en 2021. La peste porcine africaine continue cependant de s'approcher dangereusement de la Suisse par le nord, l'est et le sud.

Le canton de Fribourg a pris part cette année à l'exercice national NOSOS sur le thème, de la peste porcine africaine (ci-après : PPA). Un exercice grandeur nature s'est déroulé dans la forêt de Galm. Le but de cet exercice, dirigé par l'OSAV en collaboration avec les services vétérinaires cantonaux, était principalement de tester l'efficacité de la réponse à la crise ainsi que la coopération entre les différents acteurs tant fédéraux que cantonaux. En plus du SAAV, cinq entités de l'Etat ont été engagées dans le cadre de l'exercice fribourgeois : le Service des forêts et de la nature, le Service de l'agriculture, l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (Sanima), la Police cantonale et la Protection civile. L'équipe d'intervention en cas d'épizooties du canton était également sur place. Le scénario a pris comme point de départ des cadavres de sangliers testés positifs à la PPA et retrouvés dans la forêt de Galm. Durant l'exercice, il y a notamment eu la mise en place d'un barrage routier, la recherche des cadavres de sangliers par drone et par battue silencieuse, l'établissement de plusieurs régions de contrôle et d'observation, ainsi que l'installation de sas de désinfection pour assurer la sécurité sanitaire. Un poste de commandement a été organisé au SAAV et l'utilisation des Polycom (réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité) comme moyen de communication a été exercée. Cet entraînement a été d'une grande utilité pour réviser le matériel, exercer les gestes indispensables en cas d'épizooties hautement contagieuses et renforcer la collaboration entre les divers partenaires.

À la suite d'un cas de grippe aviaire diagnostiqué le 24 novembre 2021 dans un élevage hobby du canton de Zurich, des zones de protection et de surveillance ont été définies autour des lacs et cours d'eau naturels dans toute la Suisse. Sur Fribourg, ces zones couvrent les bordures (3 kilomètres) des lacs de Neuchâtel, de Morat et du canal de la Broye. Elles resteront en vigueur en tout cas jusqu'à la fin du mois de janvier 2022. Dans la zone de protection d'un kilomètre autour des plans d'eau, les volailles sont soumises à des mesures d'isolement et doivent être détenues de façon à ce qu'elles n'aient aucun contact avec les oiseaux sauvages.

La section s'est attelée au déploiement de l'utilisation du programme DGWeb (portail de prescription d'analyses) aux vétérinaires mandataires du SAAV. Des formations au programme ont été réalisées en 2021 et de nouvelles formations suivront en 2022, afin d'intégrer de nouveaux vétérinaires dans le projet et d'implanter totalement l'outil.

1.2.6.1 Apiculture

En 2021, il n'y a eu aucun cas de loque américaine ou de loque européenne. De ce fait, le canton est actuellement indemne de loque et ce malgré une saison mellifère très compliquée en raison des conditions météorologiques.

Au printemps 2021, le nombre d'apiculteurs était de 929 (+ 105). Il est donc en hausse par rapport à l'année 2020. Le nombre de colonies a également augmenté, avec 10 299 colonies annoncées (+1019).

En 2022 (comme en 2021), l'Etat de Fribourg prendra à nouveau en charge le 25 % du prix des produits de lutte contre le varroa commandés avant le 20 mai 2022. Un courriel sera envoyé en mars à tous les apiculteurs.

Tous les contrôles dynamiques (déplacement, suspicion de maladie, etc.) ont été faits sur la base de mandats officiels ciblés et de suivis. Les contrôles dynamiques à la suite d'une épizootie ou d'événements particuliers sont possibles à tout moment pour préserver la santé des abeilles. Il apparaît que cette formule est appréciée par la majorité des apiculteurs. Durant l'année, 82 contrôles dynamiques ont été réalisés sur la base de mandats et 117 contrôles en production primaire (PPr).

Des prélèvements pour des analyses de résidus d'amitrazé ont eu lieu auprès de 106 apiculteurs du canton de Fribourg. Un total de huit contestations pour la cire a été enregistré. De plus, un échantillon de miel contenait des résidus, mais avec un taux situé en-dessous de la limite admise par l'OSAV, donc à considérer comme conforme.

Matrice	Echantillons		Avec résidus (%)		Non conformes (%)	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Miel	80	95	1 (1.25%)	1 (1%)	0	0
Cire	106	114	8 (7.5%)	23 (20%)	-	-

1.2.6.2 Autorisations

Un total de 84 autorisations (113 en 2020) a été délivré à temps et saisi dans le système fédéral ASAN¹. En raison des restrictions liées au COVID-19, il y a eu moins d'autorisations délivrées, par exemple dans le domaine des expositions d'animaux.

Types d'autorisations	Nombre
BVD	31
Expositions et mises	7
Insémination artificielle propre exploitation	11
Insémination artificielle – technicien	7
Marchands de bétail : patente	8
Médicaments vétérinaires, commerce de détail	0
Transfert et stockage d'embryons	0
Sous-produits animaux (SPA)	10
Transhumance	3
Transport international	7
Total	84

1.2.6.3 Monitoring des épizooties

En 2021, les prélèvements et les analyses ont été effectués selon le programme national de surveillance des épizooties.

Pour les bovins, le programme RiBeS (prélèvements d'échantillons aux abattoirs) contenait également, en plus des prélèvements pour la BVD, des prélèvements pour des analyses quant à la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) et à la vulvovaginite pustuleuse infectieuse, la leucose bovine enzootique (LBE) et la langue bleue. Ces prélèvements aux abattoirs concernaient surtout du bétail d'engraissement et des troupeaux de vaches allaitantes. Pour les troupeaux de vaches laitières, les mêmes analyses ont été faites avec du lait de citerne.

Pour les porcs, des prélèvements ont aussi eu lieu aux abattoirs avec des analyses quant aux maladies d'Aujeszky et du syndrome dysgénésique et respiratoire du porc. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

¹ L'application ASAN permet aux services vétérinaires cantonaux suisses d'enregistrer et de gérer de manière standardisée, à l'échelon national, leurs tâches quotidiennes dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux, de la sécurité des aliments, des professions vétérinaires et produits thérapeutiques, en synchronisation totale avec l'Office fédéral.

Pour les petits ruminants (chèvres et moutons), des sondages classiques avec prélèvements sur les exploitations et analyses pour la brucellose ont eu lieu. Tous les résultats étaient négatifs. Les moutons ont, de plus, fait l'objet de prélèvements en vue du réapprovisionnement de la banque de sérums de la Confédération.

Concernant la volaille, un échantillon officiel de 10 % des exploitations d'engraissement de poulets et dindes est défini par l'OSAV pour la surveillance des infections aux salmonelles. Ainsi, onze exploitations d'engraissement de poulets et une exploitation d'engraissement de dindes du canton de Fribourg ont fait l'objet d'un prélèvement sous surveillance officielle en 2021.

De nouvelles directives techniques de l'OSAV concernant le prélèvement et l'analyse d'échantillons pour le dépistage des infections à *Salmonella* chez la volaille domestique et la procédure lors de suspicion d'épizootie sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2021. Parallèlement, l'OSAV a mis sur pied un programme dans le système ASAN permettant un meilleur suivi des prélèvements officiellement ordonnés et ceux à effectuer par le détenteur lui-même dans le cadre de l'autocontrôle, particulièrement pour les poules pondeuses et d'élevage. Le Service peut ainsi extraire chaque semaine les mandats pour les prélèvements officiels et les transmettre aux vétérinaires pour la prise d'échantillons.

1.2.6.4 Annonces des épizooties

Il y a eu 119 annonces officielles d'épizooties en 2021 (96 en 2020). Le nombre d'annonces pour la BVD a diminué : 19 en 2021 contre 28 en 2020. La BVD n'est pas encore éradiquée et sa lutte reste une priorité.

Épizootie	Type d'épizootie	Espèce	Nombre d'annonces/foyers
BVD	A éradiquer	bovin	19
Campylobactériose	A surveiller	bovin	1
		poules	1
Chlamydie	A surveiller	caprin	1
		ovin	2
Coxiellose	A surveiller	bovin	59
		caprin	2
Cryptosporidiose	A surveiller	bovin	5
Echinococcose	A surveiller	chien	1
Listériose	A surveiller	poules	1
Maladie de Teschen	A surveiller	porc	1
MVV	A surveiller	ovin	2
Néosporose	A surveiller	bovin	3
Paratuberculose	A combattre	bovin	12
Pseudotuberculose	A surveiller	caprin	2
		ovin	1
Salmonellose	A combattre	poules	2
		bovin	1
		âne	1
Trichinellose	A surveiller	lynx	1
Tularémie	A surveiller	lièvre	1
Total			119

1.2.6.5 Importations et exportations d'animaux vivants

La section santé animale a fait face à une progression de 89 % du nombre de cas d'importations d'animaux de compagnie non conformes. Au total, 89 importations de chiens et chats (contre 47 en 2020) ont dû être clarifiées, en raison de leur aspect illégal ou incorrect. De plus, 60 décisions de surveillance à domicile ont été émises, spécialement en relation avec un risque lié au virus de la rage. Des chiens en provenance de pays à risque de rage urbaine ne remplissant pas les conditions sanitaires ont été séquestrés à six reprises.

Cette hausse d'importations d'animaux de compagnie potentiellement problématiques est inquiétante pour le Service, dont les ressources en personnel ne sont pas extensibles, contrairement aux offres d'achats sur internet qui elles sont pléthoriques.

Les importations d'animaux de rente (99 bovins, 33 ovins, 8 cerfs, deux reines d'abeilles) ont nécessité la mise en place de 28 (30 en 2020) décisions de surveillance vétérinaire officielle (SVO) accompagnées de diverses tâches à effectuer par les vétérinaires praticiens sur une période plus ou moins longue.

Au total, 12 certificats ont été délivrés pour des estivages de bovins en France. Par ailleurs, 255 attestations ou certificats ont été établis pour des exportations.

Un nouvel outil informatique, géré par la Commission européenne, facilitant les échanges entre les opérateurs économiques et les administrations des Etats membres, a été mis en service durant l'année. La formation et l'utilisation de cette plateforme a pris passablement de temps sur les affaires courantes.

1.2.6.6 Inspectorat laitier et production primaire

L'année 2021 a vu l'introduction, dès février, d'un système informatisé de saisie lors des contrôles officiels : ACMobile. Hormis quelques petits problèmes informatiques initiaux, l'utilisation du nouveau système a permis de rationaliser le travail et d'améliorer la qualité des rapports de contrôle, notamment en termes de lisibilité, qui répondent pleinement aux attentes.

L'efficacité de ce système réside dans le transfert des données d'ACMobile vers le système d'information de la Confédération (AControl) en y incluant les manquements précis, tant au niveau des rubriques (incluant le degré de gravité), mais aussi des espèces. Fin 2021, le développement du programme ACMobile a été étendu par une impulsion et un suivi compétent interne et externe à l'Inspectorat laitier et production primaire (ci-après : ILPP) aux rapports de contrôles pour l'insémination artificielle propre exploitation (IPE) ainsi qu'aux rapports AOP Gruyère et Vacherin Fribourgeois. Début 2022, seuls resteront en version papier les quelques contrôles pour l'Emmentaler AOP.

Les prélèvements pour le monitoring des résidus dans le lait pour l'OSAV, dans le cadre du programme national de surveillance des résidus, restent assurés par le secteur ILPP.

Types de contrôles	Nombres
Contrôles de base officiels annoncés en plaine (exploitation et détention)	565
Contrôles de base d'alpage	70
Contrôles officiels non annoncés	151 (23.8% du total des contrôles de base)
Insémination propre exploitation	75
AOP Gruyère	264
AOP Vacherin Fribourgeois	262
AOP Emmental	6

Un total de 20 décisions de suspension de livraison du lait a été ordonné, contre 25 en 2020.

Nombre	Cellules 2021 (2020)	Germes 2021 (2020)	Substance inhibitrices 2021 (2020)
Suspensions de livraison de lait	4 (4)	1 (1)	15 (20)
Levées de suspension	3 (2)	1 (1)	15 (20)

1.2.6.7 Projet ReLait – Diminution des antibiotiques

La participation volontaire de quelque 150 exploitations fribourgeoises au projet ReLait est très réjouissante, de même que le succès des cercles de travail, appréciés des producteurs, qui permettent un échange constructif dans le milieu. Le projet ReLait semble aussi produire, sur le plan socio-économique, des effets bénéfiques sur le niveau de vie des familles paysannes. La baisse de l'utilisation des antibiotiques est également encourageante.

1.2.6.8 Inspections des pharmacies vétérinaires privées

Les cabinets vétérinaires sont inspectés selon des intervalles réguliers définis par la législation. En 2021, neuf cabinets vétérinaires fribourgeois ont fait l'objet d'un contrôle officiel, effectué sur mandat du SAAV par le service compétent du canton de Berne. Le SAAV a assuré le suivi des éventuelles mesures ordonnées à la suite de ces inspections.

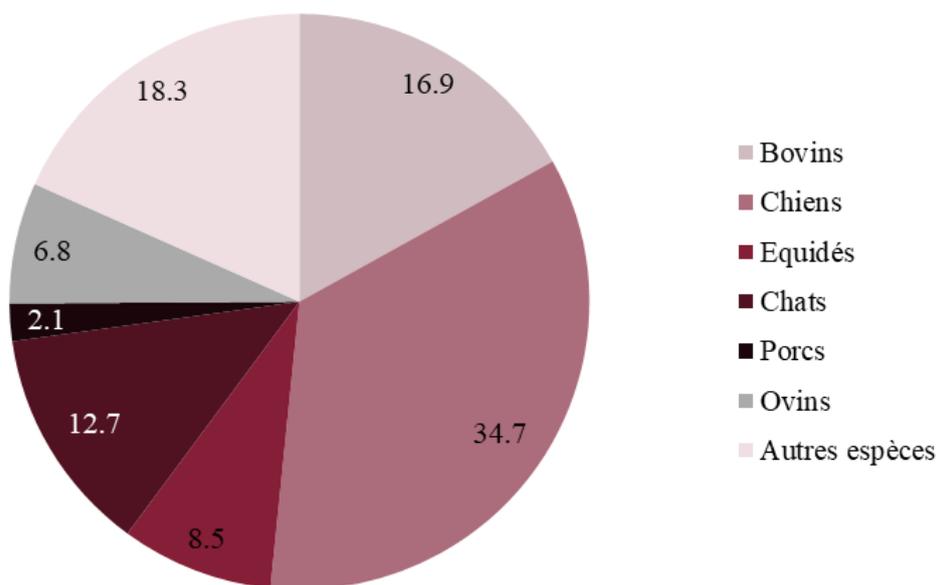
1.2.7 Protection des animaux

Au total, 253 des 510 contrôles effectués en 2021 étaient des évaluations de chiens (268 en 2019, 207 en 2020 à cause de l'arrêt de trois mois dû au COVID). En 2021, le SAAV a pu effectuer trois journées de contrôles de camions de transport d'animaux en collaboration avec la Police cantonale, selon l'ordonnance sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels de véhicules automobiles (OTR). Durant ces trois jours, onze camions de bétail ont également été contrôlés. Dans deux cas, les manquements détectés ont mené à des dénonciations pénales auprès du Ministère public.

L'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement et des animaux (ci-après : AFAPI) effectue les contrôles de base en protection des animaux pour les exploitations du canton de Fribourg. Dans ce contexte, l'AFAPI a contrôlé 549 exploitations agricoles (598 en 2020). Au total, 81 % de ces exploitations (442 contrôles) ne présentaient aucun manquement. Parmi les 107 exploitations avec manquements, celles détenant des bovins étaient les plus concernées (88.2 %) suivies par les exploitations avec des équidés (4.8 %).

Le programme de contrôle prioritaire des volailles, initié par la Confédération, a débuté en 2021 et se poursuivra jusqu'en 2023. Dans le canton de Fribourg, 98 contrôles ont été faits en 2021, ce qui correspond à 33 % des exploitations ciblées.

Annonces par espèce (%)



En ce qui concerne les annonces en matière de protection des animaux, le nombre a légèrement baissé. Au total, 236 annonces ont été reçues en 2021 (279 en 2020). Elles concernaient, dans 154 cas, des espèces autres que des chiens.

Au total, 167 de ces annonces provenaient de particuliers, dont 45 étaient anonymes, nécessitant une vérification sur place.

Le SAAV a traité 206 demandes de préavis concernant des permis de construire. Un total de 164 demandes provenait directement du SeCA (62 demandes préalables et 102 procédures ordinaires) et 42 étaient des demandes simplifiées en provenance des administrations communales.

Les interventions du Service ont donné lieu à cinq décisions d'interdiction de détention d'animaux, valables sur tout le territoire suisse. En plus, deux décisions d'interdiction d'utilisation de stabulations existantes ont également été émises. Parmi les 562 décisions édictées en 2021 par la section protection des animaux, 405 étaient des autorisations. Les chiens de races listées étaient concernés par 250 de ces autorisations. La détention d'animaux sauvages a fait l'objet de 51 autorisations.

D'autre part, 443 animaux trouvés ont été annoncés à la banque de données des animaux trouvés (www.stmz.ch), ce qui est dans le même ordre de grandeur que l'année passée (413).

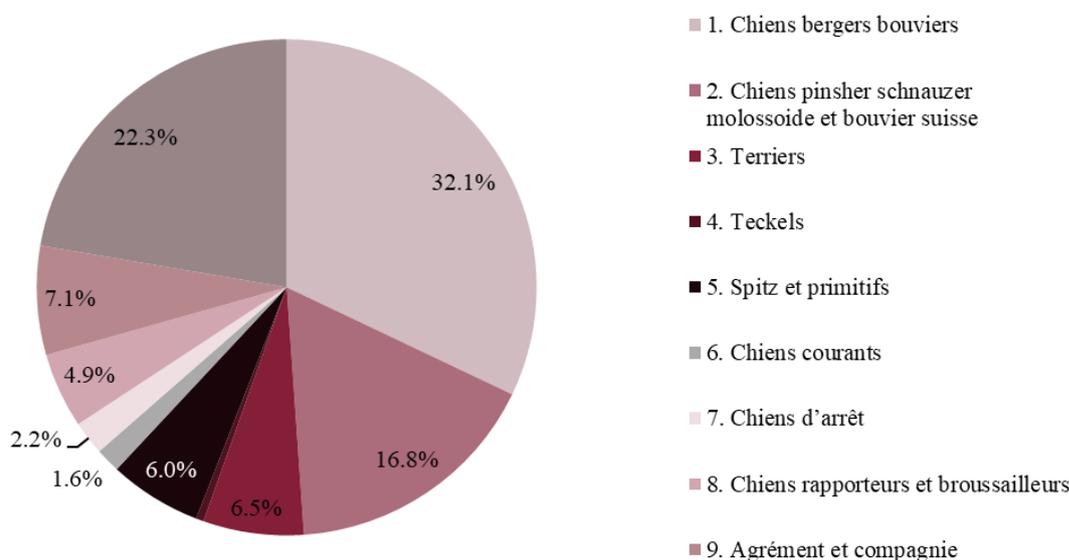
Concernant les interventions des chiens dans les écoles pour la prévention des accidents par morsure (PAMFri), une partie des interventions n'a pas pu avoir lieu en raison du COVID et de la situation dans les écoles.

Dangerosité	2021	2020	2019
Morsures sur humains	114	97	107
Enfants de 0 à 13 ans	22	27	22
Adolescents de 13 à 17 ans	10	7	2
Adultes	82	63	83
Morsures sur animaux	70	70	62
Comportements d'agression	28	31	23
Total	212	198	192

Le nombre de morsures par rapport aux années précédentes est en légère augmentation.

Les races de chiens qui ont fait l'objet de morsures sur humains et sur animaux ont été distribuées dans les dix groupes définis par la Fédération cynologique internationale, afin de déterminer quelles sont les races où des morsures ont le plus souvent été constatées.

Annonces de morsures de chiens par groupe de races (en %)



1.2.7.1 Expérimentation animale

Au cours de l'année 2021, le nouveau système informatique de gestion des expériences sur animaux, animex-ch, a été progressivement mis en service. Toutes les fonctionnalités du système sont maintenant actives. Animex-ch permet une meilleure gestion des données de base concernant les expériences sur les animaux, les animaleries, le personnel impliqué dans les expériences ainsi que les divers rapports récapitulatifs.

En 2021, un total de 103 autorisations d'expériences sur animaux étaient valables dans le canton de Fribourg.

Durant cette année, le SAAV a émis 43 nouvelles autorisations d'expériences sur animaux. Parmi celles-ci, 12 demandes concernaient le renouvellement d'autorisations arrivées à échéance au terme de leur validité maximale de trois ans, et 31 portaient sur des expériences totalement nouvelles.

Sur les 43 nouvelles autorisations, 14 n'impliquaient pas de contrainte sur les animaux (degré de gravité 0) et ont été traitées directement par le Service. Les autres autorisations (six en degré de gravité 1, 21 en degré de gravité 2 et deux en degré de gravité 3) ont d'abord été évaluées par la commission cantonale pour les expériences sur animaux, qui a rendu son préavis au SAAV.

En outre, 25 autorisations complémentaires (demandes de modifications de protocoles déjà autorisés) ont aussi été émises.

La commission cantonale pour les expériences sur animaux s'est réunie à sept reprises afin d'évaluer les dossiers. Pour la majeure partie des demandes, des précisions ont dû être demandées aux requérants avant de pouvoir procéder à l'autorisation. Certains dossiers ont dû être retournés pour révision complète. En revanche, aucune demande n'a été rejetée par le SAAV.

A 25 reprises, le Service a aussi rendu un préavis positif pour des demandes intercantionales (expériences dont le déroulement principal a lieu hors du canton et qui concernent Fribourg de manière accessoire).

Neuf instituts de recherche ont été impliqués dans les expériences sur animaux durant l'année.

Sept centres de détention d'animaux sont répertoriés. Parmi ceux-ci, cinq ont été contrôlés par les membres de la commission cantonale pour les expériences sur animaux et par le SAAV.

Lors des inspections des animaleries, un contrôle par sondage des expériences sur animaux a aussi été effectué, afin de s'assurer que ces dernières se déroulent dans le respect des exigences légales.